

Commission Innovation Recherche & Technologies

Compte-rendu de réunion du 11 Janvier 2019

Etaient présents :

Marc A. ARNAUD.... <i>Nomalab/Media.io</i>	François GUILMOTO..... <i>Inscreen.tv</i>
Christophe BERGE <i>Tektronix</i>	Malika HAMLAOUI <i>TitraFilm</i>
Eric BLEREAU <i>Titra-TVS</i>	Hans-Nikolas LOCHER <i>CST</i>
François BOHN <i>Inscreen.tv</i>	Fabien MARGUILLARD <i>FICAM</i>
Guillaume BOSSU <i>A La Plage Studio</i>	Philippe MORISSET..... <i>Planimonteur</i>
Xavier BRACHET <i>Mikros Technicolor</i>	Edouard PREVOST <i>Carrick-Skills</i>
Pascal BURON <i>FICAM/TSF</i>	Christophe REMY-NERIS..... <i>Carrick-Skills</i>
Mathieu CAPPOEN <i>Inscreen.tv</i>	Eric SCHAFFNER <i>VidéoMenthe</i>
Adoum DJIBRINE-PETERMAN.. <i>CinéStaf</i>	Pascal SOUCLIER <i>IIFA</i>

Agenda

F.MARGUILLARD (FICAM) :

Rappel des évènements et rencontres professionnelles qui déroulent en ce début d'année :



soirée César et Techniques • 08 JAN • Pavillon Cambon, Paris 1er



réunion de la commission CN 204 « Cinématographie » • 15 JAN •

AFNOR Saint-Denis



salon des lieux de tournages • 21/22 JAN • Grande Halle La Villette



festival des programmes audiovisuels & documentaires • 23/28 JAN •
Biarritz



Journées AFC de la Postprod. • 29/30 JAN • Forum des images, Paris



Paris Image Digital Summit • 30 JAN/02 FEV • Centre des arts,
Enghien-les-Bains

A l'occasion de la **soirée des César et Techniques**, rendez-vous rituel des techniciens professionnels du cinéma, deux récompenses ont été attribuées à deux entreprises membres de la FICAM s'étant illustrées au cours de l'année écoulée. Le Trophée César et Techniques 2019 a été remis à la société POLY SON POST PRODUCTION et à son Président Nicolas Naegelen. Le Prix de l'Innovation César et Techniques 2019 a été attribué à la société TITRAFILM, représentée par sa directrice générale, Sophie Frilley et son gérant, David Frilley.

M.HAMLAOUI et E.BLEREAU précisent que la société Titra-TVS a été récompensé pour l'innovation technique apportée par la plateforme professionnelle "**My-Titra**"; cette plateforme d'entreprise regroupe un certain nombre de nouveaux services qui sont mis à la disposition des professionnels travaillant avec la société. Les collaborateurs intermittents peuvent s'y référencer et renseigner leurs profils et compétences. Ils peuvent consulter un catalogue de formations internes destinées à faciliter leur montée en compétence, et s'inscrire pour participer à ces modules. La plateforme centralise les informations des parcours personnels de formations et d'expériences des collaborateurs ; elle permet à Titra-TVS de recourir aux compétences et aptitudes les mieux adaptées pour réaliser ses travaux. Elle peut mettre en évidence un manque de ressources opérationnelles dans certaines spécialités, et conduire à la mise en place d'actions de formation ciblées. La plateforme permet aussi aux équipes internes d'assurer certaines tâches de gestion de stock, et aux clients de prestations de doublage de communiquer avec l'entreprise pour l'approbation des résultats: validation des *castings* de voix, approbation des doublages, commentaires, demande de reprises (*re-take*).

présentation de la solution InScreen.tv

F.BOHN , F.GUILMOTO , M.CAPPOEN (InScreen.tv) :

InScreen.tv est une solution technique innovante, permettant l'édition et la publication d'une "chaîne digitale" de programmes sur internet; elle est commercialisée sous la forme d'un service en mode *SaaS (Software As A Service)*. Il existe un grand nombre de plateformes d'hébergement vidéo sur internet qui stockent et distribuent des contenus audiovisuels sous la forme de médias numériques; certains de ces services proposent aux internautes, ou à des utilisateurs référencés, de consulter des catalogues de programmes et d'accéder à ces contenus à la demande (*VOD*), comme c'est le cas pour Youtube, Dailymotion, ou Vimeo...

InScreen.tv, de son côté, est un service éditeur de médias sur internet, qui permet de constituer un canal de diffusion de programmes vidéos, à partir d'éléments hébergés sur ces plateformes vidéo en ligne (*OVP*). Sachant que chaque média vidéo stocké et disponible sur un serveur relié à internet est référencé par une adresse électronique de localisation unique (*URL*), la solution InScreen.tv permet une agrégation de contenus en collectant les adresses des vidéos qui sont sélectionnées pour être distribuées sur un nouveau canal. Du côté de l'éditeur (*back-office*), un logiciel de gestion de contenus (*CMS*) permet de référencer les adresses des médias et de constituer une liste de diffusion linéaire (*playlist*) pour proposer une lecture séquentielle et continue des programmes. L'éditeur peut paramétrer l'interface graphique qui sera proposée à l'internaute sur la page de lecture vidéo (en *front-office*) en activant, au choix, des boutons de commandes. Il peut ainsi autoriser l'affichage de la programmation sous la forme d'une liste des lectures suivantes, permettre un accès direct aux contenus « à la demande », afficher les logos identifiant les plateformes vidéos sources, autoriser ou pas la propagation du lien de partage. Le canal de lecture vidéo re-linéarisé (*web-TV*) est alors disponible sur le *web* sous la forme d'une page web dédiée, affichant les commandes et informations associées à la fenêtre vidéo; ces commandes disparaissent automatiquement de l'affichage quelques secondes après le début de la lecture. Cette publication est référencée par une nouvelle adresse (*URL*), et un code

d'intégration (*HTML embed code*) est fourni pour intégrer la fenêtre de lecture vidéo dans une autre page web.

Le service InScreen.tv est commercialisé dans le *cloud* par abonnement pour un coût indicatif de l'ordre de 300€ par mois. Dans un futur proche, il devrait être complété par une offre d'hébergement et de *streaming* intégré pour la vidéo, et par des services de monétisation pour les contenus les plus attractifs.

Référentiels emplois et formations AV

P.SOUCLIER (IIFA) :

De nombreuses entreprises prestataires techniques de l'audiovisuel, travaillant notamment pour le cinéma, la télévision, et le multimédia, expriment le besoin d'une modernisation des cursus de formation initiale aux métiers techniques du secteur. Elles constatent par ailleurs que le référentiel professionnel, qui doit caractériser les métiers, compétences et formations dans les industries audiovisuelles, n'a pas pu être réactualisé depuis plusieurs années : il n'est plus adapté à des environnements techniques, à des activités et organisations qui ont été notablement modifiés aux cours des années écoulées. Cette problématique concerne bien sûr les entreprises de service pour la création et la distribution de contenus, mais aussi les industries de fabrication d'équipements, d'édition de logiciels et de services dématérialisés, et les sociétés travaillant dans la vente, la location, et l'installation des solutions techniques.

P. SOUCLIER propose plusieurs éléments de méthodologie pour travailler ce sujet; un premier objectif vise à rédiger avant la fin de l'année 2019 une nouvelle définition du métier de technicien (supérieur) audiovisuel numérique en réseau (dit *IT/Broadcast*). Les priorités retenues pour le premier trimestre 2019 sont :

- 1/ Créer le groupe de travail du référentiel technicien audiovisuel
- 2/ Définir les métiers concernés par ce référentiel
- 3/ Définir les modalités de questionnaire d'enquête et qui va enquêter
- 4/ Déterminer la cible des personnes interrogées et les informer de la démarche (y compris la CPNEF-AV et l'AFDAS pour les y associer)

Le groupe chargé de travailler sur la question du référentiel pour les Métiers Compétences & Formations (MCF) se constitue avec les premières participations des personnes suivantes :

- M.A. ARNAUD
- X. BRACHET
- M. HAMPLAOUI
- JC. PERNEY

Les sociétés AMP VisualTV et Euromédia, en tant qu'employeurs référents du secteur en France, sont invités à se joindre à ce premier tour de table.

F.Marguillard doit organiser une première réunion à la FICAM en présence des membres du GdT MCF ; le rendez-vous est fixé à la date du mardi 22 janvier à 10:00. Les invitations seront envoyées par email.

Recommandations techniques & standardisation

HN.LOCHER (CST):

Plusieurs normes françaises portant sur les caractéristiques de la projection de films de cinéma en salle doivent être révisées dans le cadre de travaux entamés en fin d'année 2018; les normes doivent prendre en compte de nouvelles contingences et caractéristiques techniques. En dehors des réunions de la commission AFNOR CN 204 « Cinématographie », des réunions d'un groupe de travail sur la révision des normes sont organisés à la CST. Des ateliers focalisés sur des problématiques ciblées sont également organisés avec des groupes plus restreints.

Il s'agit de déterminer les aménagements à apporter aux textes de 2014 des normes NF S 27-001 (sur l'architecture et les caractéristiques dimensionnelles des salles de cinéma), et NF S-27-100 (sur les caractéristiques techniques de la projection numérique de l'image et du son reproduits). Il s'agit de mettre à jour ces textes en introduisant certains facteurs liés à des innovations technologiques.

Pour l'architecture des salles, des notions diverses sont traitées : distance du premier rang à l'écran, angle de vision du spectateur, hauteur du faisceau au-dessus des têtes, isolation phonique extérieures...

Pour la projection, il s'agit d'intégrer à la norme qui prévoit la 2D traditionnelle, les caractéristiques propres aux technologies de relief stéréoscopique (dites 3DS), ou celles du haut contraste *HDR*, tout en restant

indépendant des partis pris et intérêts industriels particuliers. Un autre enjeu de cette révision est de se référer à une définition des résultats attendus en termes de résultats observables et mesurables, plutôt que spécifier les dispositions techniques devant être assurées pour atteindre ces résultats. Le nouveau texte doit par ailleurs permettre l'introduction future de nouvelles références en liens avec l'arrivée des premiers écrans actifs modulaires de grandes tailles (SAMSUNG, SONY) qui vont aussi apporter de profonds changements aux activités des représentations cinématographiques. La prochaine réunion de la commission de normalisation CN 204 dédiée à la projection cinéma en salle est prévue le mardi 15 janvier.

La recommandation française du format pivot du cinéma, **CST-RT021**, est liée au standard international SMPTE ST 2067-40 (*Cinema Mezzanine*) une spécialisation du standard générique *IMF*, dite application 4. Le texte de spécification de ce standard est actuellement en cours de révision afin d'introduire la notion de haut contraste dit *HDR*. Un groupe de travail dédié, composé de membres de la CST et de la FICAM, ainsi que d'experts, se réunit périodiquement, avec la participation de représentants des sociétés Eclair et Technicolor travaillant sur ce format. Les avancées du groupe, portant notamment sur l'emploi d'un type de codage « à virgule flottante » (*half float*) sont soumises à d'autres experts étrangers dans le but de parvenir à une révision collaborative à l'échelle internationale.

L'autre recommandation française portant sur la préservation des programmes de stock, pour le cinéma et l'audiovisuel, est la **CST-RT043**. Plusieurs événements ont déjà été organisés pour promouvoir les bonnes pratiques de cette recommandation dans les mois passés. Une table ronde sur ce thème est organisée dans le cadre du salon des lieux de tournage, le *Paris Image Location Expo*, le mardi 22 janvier après midi à la Grande Halle de La Villette.

CARRICK-SKILLS : lisibilité des offres de services en *cloud*

Carrick-Skills est une jeune société française fondée en 2016 par E.Prévoist (DG) et C.Rémy-Néris (Président), deux anciens collaborateurs de la direction technique du groupe CANAL+ ; ils ont tous deux participé à des chantiers ambitieux de dématérialisation dans le secteur des médias, et travaillé à la

conception de systèmes de gestion dématérialisée des programmes pour la télévision. *Carrick-Skills* est à l'origine de la solution technique Carrick-Flow, destinée à orchestrer les traitements de médias numériques à base de ressources matérielles et logicielles pouvant être locales ou délocalisées dans le *cloud* pour des programmes audiovisuels, films, images scientifiques... Cette solution logicielle innovante est soutenue par le CNC et la BPI. Plus récemment, la société a développé un module complémentaire dédié cette fois à la gestion du stockage numérique dans un environnement hybride, pouvant combiner des ressources de stockage locales (dites *on premises*) et d'autres ressources fournies dans le *cloud*. La solution *Carrick-Stor*, était présentée au salon IBC 2018.

Carrick-Skills a présenté quelques réflexions sur l'usage du *cloud* dans un contexte de média. Faute d'une analyse préliminaire insuffisante, certains usagers ont une « mauvaise expérience » du *cloud*.

Le *cloud* peut être utilisé pour trois grands usages : stocker, traiter et distribuer des médias. Identifier son besoin est essentiel ; en effet, cela peut influencer le choix de la solution la plus pertinente. En cas de besoins multiples, un compromis peut être recherché mais il peut être intéressant d'utiliser plusieurs services pour répondre au mieux à différents besoins.

Stocker :

Quelques questions clés : Quel volume veut-on stocker ? Pour quelle durée (attention aux durées minimum facturées) ? Pour y accéder à quelle fréquence ? En combien de temps faut-il pouvoir accéder au média ? Où sera utilisé l'élément stocké ? Les réponses à ces questions orientent vers les bons produits et déterminent les coûts d'usages différents qu'il faut évaluer pour anticiper le coût réel du stockage. Point d'attention : la sortie d'un cloud pour aller vers un autre ou rapatrier en local induit des coûts qu'il faut évaluer. Ainsi, stocker sur un *cloud A* pour traiter sur le même *cloud* sera moins coûteux qu'un traitement sur un *cloud B* ou en local.

Traiter :

Les solutions de service (dites *SaaS*, ou *Software as a Service*) permettent d'utiliser des moyens de traitement en payant à l'usage. Dans le principe, elles permettent de traiter un gros volume en peu de temps et éviter les coûts fixes. Il convient cependant de vérifier la rentabilité par rapport à une licence achetée (installée en local ou dans le *cloud* sur une *VM -virtual machine-* par exemple). Il faut également vérifier que le service proposer peut effectivement réellement suivre les variations de volume à traiter et à

quel coût. Le temps d'attente peut générer des coûts de stockages supplémentaires.

Distribuer :

Qui dit « distribuer » dit « transporter ». Les solutions de transferts accélérés et sécurisés comme Signiant ou Aspera sont utilisables dans le *cloud* mais elles sont coûteuses. Le transfert *http* sécurisé (en *https*) peut répondre au besoin en faisant faire de substantielles économies aux utilisateurs.

Voir : <https://www.carrick-skills.com/>

Autre sujets abordés :

X.BRACHET (MIKROS IMAGE):

L'immatriculation unique des programmes et de leurs versions, permettant d'identifier les médias selon le standard de référentiel ISAN, est devenue une obligation imposée depuis le 1^{er} janvier 2017 par le CNC dans le cadre des aides financières que l'institution délivre aux producteurs de programmes de stock (documentaires et fictions de cinéma et de télévision). Les prestataires techniques travaillant pour la fabrication des programmes constatent que la fourniture de cet identifiant n'est que rarement assurée par les producteurs et détenteurs de droits qui sont leurs donneurs d'ordres et client. Il n'existe pas encore de processus simple, rapide, sûr, et connus des acteurs concernés, pour que ce numéro soit disponible et intégré au moment de la fabrication dans les systèmes d'information et dans les métadonnées des médias concernés.

AGENDAS :

Les dates de réunions à venir pour la commission technique au premier semestre 2019 sont les suivantes :

- 01 Février
- 22 Février
- 05 Avril
- 10 Mai
- 07 Juin

Rendez-vous donc le **Vendredi 1er FEVRIER 2019** à 9:30 en salle de réunion de la FICAM. (entrée par la grille au n° 11 de la rue de l'amiral Hamelin à PARIS 16^e).

A BIENTÔT.